



## Compte rendu du conseil municipal

### Séance du vendredi 09 juin 2023

Le 09 juin 2023 à 20h, le Conseil Municipal de la commune de SOMMAING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Roland SALENGRO, Maire.

**Présents:** M.SALENGRO Roland, Maire. Mmes BERTON Dominique, DEHIÈRE Aurélie, GÉRARDEAUX Marlène, MM. GABELLE Simon et MAUZÉ Jean-François.

**Absents :** Mme DESOMBREUX Clarisse a donné procuration à Mme GÉRARDEAUX Marlène.

M. LENOIR Christian a donné procuration à Mme DEHIÈRE Aurélie.

M.DELHAYE Guillaume, absent.

M. DUFOUR Frédéric, absent excusé.

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 6
- Représentés : 2
- Absents non représentés : 2

**Date de la convocation :** 05/06/23

**Date d'affichage :** 05/06/23

**Objet des délibérations**

1. Désignation des représentants de la commune à l'Association Foncière de Remembrement de VERCHAIN-MAUGRÉ/MAING

Questions diverses

**Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 26 mai 2023**

Le compte-rendu est validé par le conseil : 6 voix pour, à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter.

**Désignation des représentants de la commune à l'Association Foncière de Remembrement de VERCHAIN-MAUGRÉ/MAING**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner les délégués de la commune et du monde agricole au comité de l'Association foncière de remembrement de Verchain Maugré/Maing.

Monsieur SALENGRO Roland, Maire, étant désigné d'office, il est proposé au Conseil Municipal de désigner

Pour les propriétaires du monde agricole :

Délégué titulaire :

Monsieur MAUVIEL Vincent, agriculteur  
1 rue de Saint-Quentin à Sommaing

Suppléant :

Monsieur GABELLE Jean-Pierre, agriculteur  
18 bis rue de Saint-Quentin à Sommaing

Le conseil municipal, accepte la délibération à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 8 voix pour.

### Questions diverses

- Somm'info
- Organisation du 14 juillet
- Feux de la Saint-Jean

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.